

DEPLOIEMENT DE L'iPacK FAL AU GABON



PRESENTE PAR

Romuald Peggy's SOUNGOU
Directeur de la sûreté et de la facilitation

ANAC - GABON

Tel: +241 66616198 / +241 77294801
e-mail: romuald.soungou@anac-gabon.com

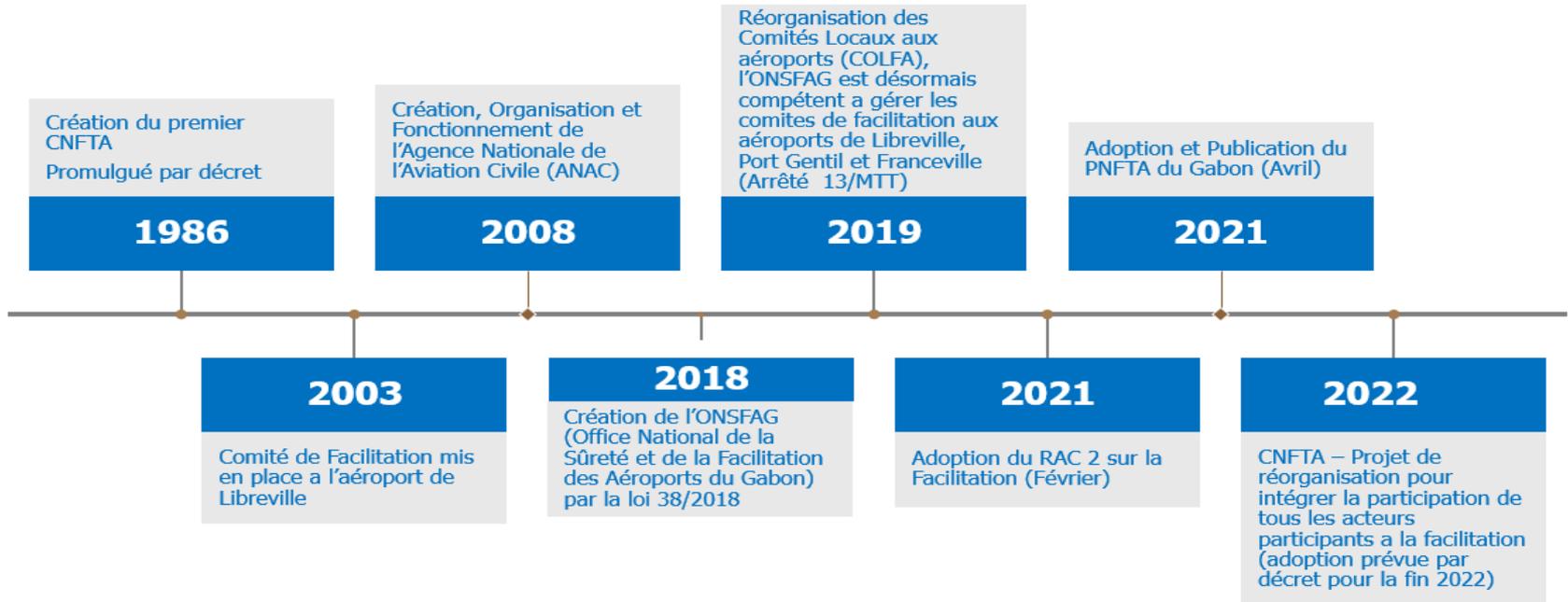
PLAN

1. État de la réglementation nationale en matière de facilitation avant l'iPack FAL
2. Pourquoi avoir sollicité l'iPack FAL ? Quels besoins ?
3. Actions mises en œuvre à la suite de l'iPack FAL
4. Bénéfices de l'iPack FAL pour le Gabon
5. Perspectives

1. État de la réglementation nationale en matière de Facilitation avant le iPack FAL

- Décret n°1943/PR/MACC, du 18 décembre 1986 portant création d'un Comité national de facilitation au Gabon ;
- Programme National de Facilitation du Transport Aérien adopté par l'arrêté 0276 portant approbation du PNFTA (V1.a 2021);
- Règlement Aéronautique Gabonais (RAG 2 éd 1 2021) ;

- Projet de Décret portant réorganisation du Comité National de Facilitation du Transport Aérien.
- Arrêté 013 portant organisation des comités locaux de facilitation
- Projet de Programmes de Facilitation Aéroportuaires (PFA)



2. Pourquoi avoir sollicité le iPack FAL ? Quels besoins ?

2. Pourquoi avoir sollicité le iPack FAL ? Quels besoins ?

- Examen global de l'état de mise en œuvre des dispositions de l'annexe 9 au Gabon;
- L'analyse d'écart réglementaires
- Le renforcement des outils développés par le Gabon
- Le renforcement des connaissances des outils développés par l'OACI en matière de Facilitation du transport aérien

3. Actions mises en œuvre à la suite de l'iPack FAL

3. Actions mises en œuvre à la suite de l'iPack FAL

- Mise à jour du RAGC 2 et intégration des changements amenés par l'amendement 29 (seizième édition) de l'Annexe 9
- Changements apportés aux chapitre 6 pour mieux refléter les rôles fonctions et responsabilités des agences et parties prenantes impliquées dans la mise en place des mesures de facilitation. Ces changements concernent :

3. Actions mises en œuvre à la suite de l'iPack FAL

- La description des rôles, fonctions et responsabilités en général;
 - La description des rôles, fonctions et responsabilités dans le cadre de la facilitation des opérations du transport aérien au Gabon;
- Projet d'amendement du rôle des aéroports dans les comités de facilitation aux aéroports afin de leur accorder un rôle exécutif.
- Finaliser la rédaction des programmes de facilitation aux aéroports et les mettre en place

4. Bénéfices de l'iPack FAL pour l'Etat

4. Bénéfices de l'iPack FAL pour l'Etat

- Formation des agences et parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des mesures de facilitation;
- Mise à jour des dispositions nationales existantes relatives à la mise en place du Programme National de Facilitation du Transport Aérien (PNFTA);

4. Bénéfices de l'iPack FAL pour l'Etat

- Mise à jour des dispositions nationales existantes pour la mise en place des Comités Nationaux de Facilitation du Transport Aérien (CNFAL) et Comités de Facilitation Aéroportuaire;
- Mise à jour du RAG 2 et intégration des changements amenés par l'amendement 29 (seizième édition) de l'Annexe 9;

5. Perspectives

- Etablir et rendre opérationnel un système d'information préalable sur les voyageurs (RPCV/API) et de dossiers passagers (PNR);
- Adhésion du Gabon au Système PKD de l'OACI;
- Mettre en place une réglementation nationale de protection des droits des passagers;
- Intégrer la facilitation dans le programme de surveillance continue de l'ANAC

MERCI DE VOTRE ATTENTION

...

Thank you for your attention

